

COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2021_5_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 11 Mai 2021

Présents : 18

Votants : 19

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUJARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Monsieur FLORES Bertrand, Madame LAMPSON Valérie, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Objet : Affectation du résultat 2020 - modification de la délibération 2021_4_3 du 12/04/2021

Pouvoirs :

Madame MATHIEU Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Jérémy MAUJARIN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame MATHIEU Sylvie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

Après examen des documents comptables transmis au centre des finances publiques, il nous est demandé de procéder à la modification de la délibération D 2021-4-3 du 12 Avril 2021 de la façon suivante :

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- le report en section de fonctionnement (R002) de la somme de 509 036,34 €
- de supprimer l'affectation en réserve au compte 1068 en section d'investissement (- 17 136,62 €)

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

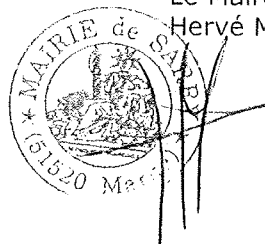
Affiché le

ID : 051-215104886-20210517-2021_5_1-AR

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET



COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2021_5_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 11 Mai 2021

Présents : 18

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRÉ Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUUARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Monsieur FLORES Bertrand, Madame LAMPSON Valérie, Monsieur DANDELLOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Votants : 19

Objet : Décision
Modificative budget
2021 - virement de
crédit

Pouvoirs :

Madame MATHIEU Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Jérémy MAUUARIN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame MATHIEU Sylvie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELLOT

Conformément à la délibération ci-avant présentée, il convient de procéder à la décision modificative suivante afin d'équilibrer notre budget 2021 sans affectation au compte 1068.

| | | |
|--|---------------|----------------------|
| * Recette d'investissement compte 1068 | - 17 136,62 € | (zéro) |
| * Dépense d'investissement compte 020 | - 17 136,62 € | (solde 11 086,85 €). |

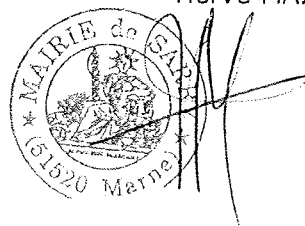
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 18/05/2021 |
| Reçu en préfecture le 18/05/2021 |
| Affiché le |
| ID : 051-215104886-20210517-2021_5_2-DE |



COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2021_5_3

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice ; 19

Date de convocation du : 11 Mai 2021

Présents : 18

Votants : 19

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BRÉMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUJARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Monsieur FLORES Bertrand, Madame LAMPSON Valérie, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Objet : Autorisation de vente de la parcelle A1328

Pouvoirs :

Madame MATHIEU Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Jérémy MAUJARIN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame MATHIEU Sylvie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

Par délibération 2020-08-08 du 3 Novembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à accomplir l'ensemble des actes se rapportant à la vente de la parcelle A 1368 à M. ESTIENNE, pour un montant de 1400 €, après estimation des domaines, auxquels s'ajoutent à la charge de l'acquéreur, les frais relatifs à cette cession.

Il convient de modifier la délibération ci-dessus visée, et d'indiquer que la cession se fera au profit de M. Patrice LAURENT agriculteur de Mairy sur Marne, et exploitant d'une parcelle voisine.

M. le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette vente.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Hervé MAILLET

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

ID : 051-215104886-20210517-2021_5_3-DE



COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2021_5_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 11 Mai 2021

Présents : 18

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUUARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Monsieur FLORES Bertrand, Madame LAMPSON Valérie, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Votants : 19

**Objet : Mutualisation
du contrat d'électricité
avec le SIEM -
Adhésion au
groupement de
commandes**

Pouvoirs :

Madame MATHIEU Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Jérémy MAUUARIN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame MATHIEU Sylvie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

Depuis le 1er Juillet 2007 et conformément aux articles L 331-1 et suivants du Code de l'Energie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Au 1er Janvier 2006, les Tarifs Réglementés de Ventes (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieur à 36 kVa, pour l'essentiel les tarifs "jaunes" et les tarifs "vert".

A compter du 1er Janvier 2021, les Tarifs Réglementés de Ventes (TRV) d'électricité disparaîtront pour les collectivités comptant plus de 10 agents et dont le total des bilans annuels excède 2 millions d'euros.

Ainsi, les acheteurs soumis au Code la Commande Publique ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligatoirement y être adhérent. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 18/05/2021 |
| Reçu en préfecture le 18/05/2021 |
| Affiché le |
| ID : 051-215104886-20210517-2021_5_4-DE |

Le SIEM assure les fonctions de coordinateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection. Conformément à l'article L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique en vigueur au 1er Avril 2019, il est chargé de signer et de notifier le marché.

Chaque membre s'assurera, par la suite, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Groupement de Commande est celle du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne, coordonnateur du Groupement.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- * accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement annexée à la présente délibération ;
- * autorise l'adhésion de la Commune de Sarry au Groupement de Commandes ;
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- * Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET

Envoyé en préfecture le 18/05/2021
Reçu en préfecture le 18/05/2021
Affiché le
ID : 051-215104886-20210517-2021_5_4-DE



COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2021_5_5

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 11 Mai 2021

Présents : 18

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUUARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Monsieur FLORES Bertrand, Madame LAMPSON Valérie, Monsieur DANDELLOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Votants : 19

**Objet : Exonération des
loyers pour Mai 2021 (**
institut de beauté et
salon de tatouage)

Pouvoirs :

Madame MATHIEU Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Jérémy MAUUARIN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame MATHIEU Sylvie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELLOT

Au titre d'une solidarité économique et au regard des dernières mesures de confinement prise par le Gouvernement, le Maire propose que l'institut de beauté "Bora Bora Estétik" et le salon de tatouage "Fos Tatouer" soient exonérés du loyer du mois de Mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité (4 membres demandent à ce que l'exonération soit proratisée selon la date de réouverture - 15 émettent un avis favorable pour l'exonération totale) -

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET

Envoyé en préfecture le 18/05/2021
Reçu en préfecture le 18/05/2021
Affiché le
ID : 051-215104886-20210517-2021_5_5-DE



COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2021_5_6

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 11 Mai 2021

Présents : 18

Votants : 19

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUJARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Monsieur FLORES Bertrand, Madame LAMPSON Valérie, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

**Objet : Travaux de
réfection de l'Eglise (
toiture/maçonnerie)**

Pouvoirs :

Madame MATHIEU Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Jérémy MAUJARIN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame MATHIEU Sylvie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection de la toiture, de maçonnerie sur les différentes façades ainsi qu'un traitement contre les pigeons doivent être réalisés sur l'Eglise Saint Julien.

Ces travaux consisteront à remplacer des tuiles et ardoises ainsi qu'au démoussage de la couverture, s'agissant de la maçonnerie, ils consisteront au changement de pierres, à la reprise d'éléments et à la restauration de contreforts.

Enfin, il devient urgent de mener une campagne (curative et préventive) de traitement contre les pigeons.

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

| | |
|---|------------------------|
| travaux de réfection de la toiture | 47 887,75 € HT |
| travaux de maçonnerie | 30 342,00 € HT |
| campagne curative/désinfection pigeons | 22 998,48 € HT |
| TOTAL | 101 339,23 € HT |
| participation DRAC 37 % | 37 301,32 € HT |
| participation Conseil Départemental 20 % | 20 267,84 € HT |
| participation région Grand EST (hors campagne pigeons) 30 % | 23 502,22 € HT |
| TOTAL SUBVENTIONS (80 % HT) | 81 071,38 € HT |
| Solde à charge de la Commune | 20 267,85 € HT |

~~Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2021.~~

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet et son plan de financement,
DECIDE la réalisation desdits travaux,

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 18/05/2021 |
| Reçu en préfecture le 18/05/2021 |
| Affiché le |
| ID : 051-215104886-20210517-2021_5_6-DE |

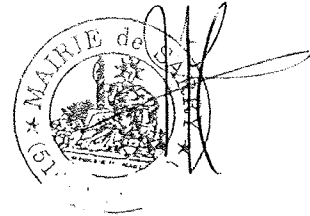
SOLLICITE auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et de la Région Grande Est une subvention,
AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET

Envoyé en préfecture le 18/05/2021
Reçu en préfecture le 18/05/2021
Affiché le
ID : 051-215104886-20210517-2021_5_6-DE



COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2021_5_7

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 11 Mai 2021

Présents : 18

Votants : 19

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUUARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Monsieur FLORES Bertrand, Madame LAMPSON Valérie, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

**Objet : ASPPT VTT
CHALONS - Demande
de subvention**

Pouvoirs :

Madame MATHIEU Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Jérémy MAUUARIN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame MATHIEU Sylvie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Président de l'ASPTT VTT de Châlons organise, le 14 Juillet prochain, une sortie vélos vintages qui traverseront, entre autres, la Commune de Sarry et sollicite à ce titre une participation de la Commune.

A la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à l'octroi d'une subvention de 300 € au club Asptt VTT de Châlons.

Pour : 9 Contre : 6 Abstention : 4

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 18/05/2021 |
| Reçu en préfecture le 18/05/2021 |
| Affiché le |
| ID : 051-215104886-20210517-2021_5_7-DE |

